

CHALLENGE ENDURANCE DE L'OISE

2024

PEUVENT PARTICIPER AU CHALLENGE:

CAVALIERS:

- Tous les cavaliers licenciés dans le département de l'Oise, en CLUB ou AMATEUR
- Les concurrents benjamins, (12 ans et moins) doivent être accompagnés sur le circuit par un concurrent engagé, majeur, et titulaire d'une LFC. Cet accompagnateur doit être identifié comme tel lors de l'engagement du cavalier mineur.

CHEVAUX:

- Tout cheval / poney possédant le document d'identification papier en règle.
- Tout cheval / poney à jour de ses vaccinations et pucé.

REGLEMENT DU CHALLENGE:

Le classement ne prend en compte que le classement du cavalier, et non du couple.

- Si un même cavalier concourt avec deux chevaux sur un même épreuve, seul le meilleur résultat sera pris en compte.
- Si un même cavalier concourt dans deux épreuves différentes la même journée, seul le résultat de l'épreuve la plus élécée sera pris en compte.

Le Challenge Endurance de l'Oise se divise en deux classements:

- **Challenge 20 et 40km**
- **Challenge 60 et 80km.**

Le Challenge s'effectuera sur les courses suivantes (du circuit régional):

- Coye-La-Forêt (05 mai 2024)
- Fleurines (02 juin 2024)
- La Chapelle aux Pots (15 août 2024)
- Compiègne (08 septembre 2024)

CALCUL DES POINTS:

Les points obtenus dans chaque épreuve seront calculés selon la formule de classement du règlement national.

Ensuite, les points obtenus dans chaque épreuve sont affectés d'un coefficient suivant la distance parcourue selon le tableau ci-dessous:

ÉPREUVE	DISTANCE	COEFFICIENT
Club 3	20km	0,7
CLUB 2 / AMAT 4	20km	1
CLUB 1 / AMAT 3	40km	1,5
CLUB Élite / AMAT 2	60km	2
AMAT 1	80km / 90km	2,5

Pour figurer au classement final, les concurrents devront avoir participé à minimum TROIS étapes du challenge, et être qualifiés sur DEUX étapes minimum.

REMISE DES PRIX:

Les 3 meilleurs cavaliers de chaque classement (20/40km et 60/80km) seront récompensés lors du GALA DES CHAMPIONS du Comité Départemental d'Équitation de l'Oise, au Musée du Cheval de Chantilly en fin d'année!!
(Présence obligatoire).